

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 juillet 2018

L'An **DEUX MIL DIX-HUIT**, le **CINQ JUILLET** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 29 juin, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle LUTZ, Maire.

Etaient présents : Mme M. LUTZ, Maire,
Mmes M. FROSSARD, C. GUENOT, M. JUILIEN, MM. M. CORBOZ, M. COUTIN, S. RECOQUE
Adjoints,
Mmes B. BELLIARD, J. CORRE, M. FORESTIER, L. GODENIR, L. LITTOZ, MM. N. BALMONT, M.
BERTON, JP. LITTOZ-MONNET, M. MILLET-URSIN, M. VINCENT

Etaient excusés : Mme M. CHAMPION a donné procuration à Mme J. CORRE
Mme C. JULLIARD a donné procuration à M. M. BERTON
Mme F. ZINGER a donné procuration à M. C. GUENOT
M. JP. BAUDRANT a donné procuration à Mme M. FORESTIER
Mme J. DELANNOY, M. MADDALENA, MM. D. BLAMPEY, J. MERILLON, JL. RAVELLI, N.
SALLAZ

Secrétaire de séance : Mme M. JUILIEN



SEANCE ORDINAIRE - ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 16 mai 2018
- 2- Tarifs cantine 2018-2019
- 3- Tarifs de location des salles 2018-2019
- 4- Tarifs du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire 2018-2019
- 5- Avis sur l'acquisition de terrains par le Conservatoire du Littoral
- 6- Etat d'assiette des coupes de bois 2019
- 7- SYANE – Programme 2018 des travaux de gros entretien et reconstruction
- 8- Rapport sur l'eau 2017
- 9- Questions diverses



En préambule le Trésorier présente au Conseil les modalités de poursuite pour le recouvrement des créances.

Globalement la commune a peu de débiteurs défaillants nécessitant des poursuites. Le travail efficace de relances effectué par la Trésorerie et le service comptable de la commune y est pour beaucoup.

Les poursuites sont du ressort du Trésorier qui se doit de tout mettre en œuvre pour recouvrer les créances impayées, il en va de sa responsabilité personnelle.

Pour cela la loi lui donne d'importants moyens de poursuite : accès aux fichiers bancaires et des organismes sociaux, saisies sur salaire ou sur prestation CAF, huissier, etc...

Dans les cas limités où les factures ne peuvent être finalement recouvrées, celles-ci doivent être comptabilisées en « non-valeur » par la commune, c'est à dire annulées (en cas de liquidation judiciaire, de surendettement ou d'indigence manifeste).

Au préalable le Conseil Municipal doit statuer sur le passage en non-valeur. Pour cela il y a lieu qu'une commission examine les situations personnelles des débiteurs.

Enfin, pour faciliter et simplifier en amont l'encaissement des créances l'Etat s'est lancé dans une démarche de dématérialisation des moyens de paiement qui peu à peu remplacent les espèces et les chèques : paiement par internet, virement, prélèvement automatique.

1 – Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 16 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

2 – Tarifs cantine 2018-2019

Comme chaque année il y a lieu de revaloriser les tarifs des services liés à l'année scolaire.

La commission des finances réunie le 27 juin propose une revalorisation d'environ 2% correspondant à l'évolution annuelle des prix.

Pour information, sur les 12 derniers mois, l'indice des prix correspondant à l'alimentation a augmenté de 1,8%, celui de l'énergie de 10% et celui des coûts salariaux de 1,7%.

La commission propose également de créer un tarif pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires. Pour ceux-ci ce sont les parents qui préparent et fournissent le repas, mais c'est bien le restaurant scolaire qui assure l'accueil et l'encadrement de ces enfants pendant le temps de midi. La commission propose d'appliquer une réduction de 50% aux tarifs des repas.

Concernant le portage de repas à domicile, la réalisation des repas et leur livraison seront intégralement assurées par la commune de Faverges-Seythenex dès la rentrée de septembre. Seule la gestion administrative reste à la charge de Doussard (gestion des inscriptions, facturation, lien avec la cuisine centrale de Viuz).

Le prix payé par la commune (7,45 € ht/repas livré) étant inférieur au tarif du repas livré actuel (9,15 €) la commission propose de réduire ce tarif, la commune ne pouvant pas faire de bénéfice sur un service public.

Toutefois, afin de prendre en compte le coût de traitement administratif, il est proposé de fixer un tarif conforme à ce qui est pratiqué à Faverges-Seythenex pour le même service, soit 8,60 €/repas.

Enfin, le service permet également de livrer un repas pour le soir en option du repas de midi. Le tarif proposé est de 4,05 €. Cette possibilité, non prévue par la convention avec Faverges-Seythenex, devra faire l'objet d'un avenant.

Le changement d'organisation dès septembre concernant le portage de repas implique le passage d'une livraison de repas chaud à une livraison de repas froid à réchauffer. Une démarche d'explication individuelle auprès des personnes concernées est en train d'être effectuée par les services municipaux.

Accord du Conseil.

3 – Tarifs de location des salles 2018-2019

Pour rappel, l'année dernière les tarifs des salles n'ont pas été réévalués pour les associations locales et ils ont été augmentés d'environ 1% avec arrondi au dixième de centime pour les utilisateurs extérieurs.

Cette année la commission des finances propose de reconduire le même principe, à savoir aucune augmentation pour les habitants de Doussard afin de maintenir une bonne activité de la vie associative ; et une augmentation de 2% pour les tarifs des extérieurs correspondant à la prise en compte de l'inflation sur les 12 derniers mois.

Seuls les tarifs du cinéma ne sont pas modifiés du fait des travaux qui vont entraîner la fermeture du bâtiment pendant 6 mois. Leur révision sera examinée l'année prochaine.

Pour information, le montant annuel des recettes perçues sur les usagers pour les salles se monte environ à : 7 000 € pour la Maison des Associations, 35 000 € pour la salle polyvalente, et seulement 500 € pour le cinéma, les activités théâtrales étant essentiellement gratuites.

Accord du Conseil.

4 – Tarifs du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire 2018-2019

Le tarif de l'accueil périscolaire, fixé à 1,30 €/demi-heure, n'a pas été modifié depuis 2008.

Compte-tenu de l'augmentation continue de la fréquentation et par conséquent des moyens humains qui doivent y être consacrés, la commission propose de revaloriser le tarif à 1,35€/demi-heure.

Concernant le centre de loisirs fonctionnant les mercredis, les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial. Ceux-ci n'ont également que peu évolué (pas du tout pour les tranches basses, seulement pour les tranches hautes en 2015).

Ce service, habilité pour accueillir 16 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans, fait quasiment le plein et n'accueille que des enfants scolarisés à Doussard.

La commission propose également de revaloriser les tarifs : pas d'augmentation pour la tranche la plus basse, +0,05 € pour les tranches intermédiaires et +0,10 € pour les tranches les plus élevées.

Accord du Conseil.

5 – Avis sur l'acquisition de terrains par le Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du Littoral informe la commune qu'il est susceptible d'acquérir la parcelle A992 (5513 m²).

Cette parcelle recèle un grand intérêt écologique en ce sens qu'elle appartient à la zone humide qui prolonge le marais du bout du lac. Elle est également située dans la réserve naturelle et dans une zone Natura 2000.

Accord du Conseil.

6 – Etat d'assiette des coupes de bois 2019

L'Office National des Forêts, qui gère le domaine communal, propose au Conseil d'approuver le programme de coupes de bois pour l'exercice 2019. Il s'agit de coupes inscrites au plan d'aménagement de la forêt communale. La coupe est prévue dans la forêt au-dessus de Marceau. Celle concernant Verthier est reportée dans l'attente de la réalisation d'une desserte forestière.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé	Surface de la coupe	Mode de vente
20	Coupe irrégulière	840 m ³	11,5 ha	Bois sur pied vendus en appel d'offres
33	Taillis	740 m ³	9,00 ha	Mis en suspend pour impossibilité de desserte
34	Taillis	985 m ³	12,00 ha	Mis en suspend pour impossibilité de desserte

Accord du Conseil.

7 – SYANE – Programme 2018 des travaux de gros entretien et reconstruction

Le programme 2018 des travaux de gros entretien de l'éclairage public est évalué à 19 417 €. Compte-tenu de la subvention du SYANE, la participation de la commune se monte à 11 379 € plus 583 € au titre des frais généraux.

Cette participation sera financée sur fonds propre.

Accord du Conseil.

8 – Rapport sur l'eau 2017

Chaque année les maires sont tenus de présenter à leur Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau et permet d'apporter une information aux usagers sur les indications techniques et financières du service.

La longueur du réseau est de 53 km, il dessert 2175 abonnés pour un volume vendu de 193 415 m³.

L'alimentation est assurée par deux stations de pompages : les Araguins et les Prés d'Enfer, et deux réservoirs, un à Arnaud et un à Marceau.

L'eau est délivrée sans traitement. Les analyses effectuées par la DDASS et VEOLIA sont à 100 % conformes aux normes bactériologiques et 100% conformes aux normes physico-chimiques.

Le rendement de réseau a été fortement amélioré cette année, il atteint désormais 76,8% (68,7 % en 2016, 64,7% en 2015, 67,5% en 2014, 63,2% en 2013 et 56,5% en 2012).

Les objectifs de performance du réseau et de protection de la ressource imposés par la réglementation sont atteints (68,04% minimum de rendement pour 2017).

Les recettes du compte d'exploitation du service chez VEOLIA se montent à 411 574 € pour 388 692 € de dépenses, soit un résultat positif de 15 257 €.

La facture d'eau et d'assainissement pour 120 m³ a augmenté de 2,45% entre 2017 et 2018. Cette augmentation est essentiellement due à la part assainissement du SILA (+4%) et aux taxes (+11,09% pour la redevance versée à l'Agence de l'Eau). La part communale n'a progressé que de 1,02% et celle de Veolia que de 0,80%.

Le prix moyen facturé aux usagers pour 120 m³ d'eau s'établit désormais à 4,15 €/m³ ttc (ce prix comprend l'eau, l'assainissement, la redevance de l'Agence de l'Eau et les différentes taxes).

Rapport approuvé par le Conseil.

Le contrat de délégation signé avec VEOLIA a pris effet le 1^{er} janvier 2006 pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence « eau potable » menée par la Communauté de communes il a été décidé de prolonger le contrat de délégation jusqu'au 15 décembre 2019.

Or, la loi concernant le transfert obligatoire de la compétence eau potable aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2020 est encore en cours de discussion à l'Assemblée Nationale et plusieurs amendements remettent en cause cet objectif : l'échéance serait repoussée à 2026 et le transfert de compétence deviendrait optionnel.

Dans cette situation, la Communauté de Communes n'ayant pas validé la prise de cette compétence, la commune reste pleinement compétente. Elle doit dès maintenant lancer les études nécessaires afin que le Conseil municipal puisse valablement se positionner sur les possibilités de gestion de ce service.

En effet, le contrat de délégation du service d'eau potable de la commune arrive à échéance dans 18 mois et les procédures sont relativement complexes et longues.

Dans ce but un groupement de commandes sera fait rapidement avec Faverges-Seythenex afin de mutualiser l'assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à étudier la question.

D'ores et déjà l'entreprise VEOLIA a été sensibilisée sur la fin du contrat et la démarche entreprise par la commune. La Communauté d'Agglomération d'Annecy a été approchée avec les communes de Lathuille et de Faverges-Seythenex afin de voir si l'hypothèse d'une convention d'entente pouvait être étudiée pour la gestion de ce service.

Quel que soit le futur gestionnaire, le nouveau contrat devra a minima intégrer les éléments suivants :

- Nouvelle norme d'obligation de géo référencement des réseaux
- Nouvelle norme de défense extérieure contre l'incendie
- Reprise des compteurs et éventuellement passage à un système de télé-relève

M. COUTIN rappelle que la Communauté de Communes avait également étudié le scénario de l'entente, et dans ce cadre les services préfectoraux avaient émis des observations sur la sécurité juridique d'un tel accord. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération d'Annecy sollicitée sur le sujet en décembre 2017 avait rejeté la demande de la Communauté de Communes en mars 2018.

Mme le Maire rappelle que l'entente nécessite une continuité territoriale, ce qui est vrai pour la commune de Doussard. Par ailleurs un raccordement du réseau communal à celui de Duingt est facilement réalisable. Cela permettrait de solutionner la sécurité d'approvisionnement du secteur de Bredannaz.

Afin de s'assurer de la faisabilité technique et juridique de l'entente un courrier formalisera la demande auprès de la C2A.

5 – Questions diverses

- Informations :
 - La facture de réparation de l'Agospace, qui a subi des actes de vandalisme, se monte à 15 000 €
 - Suite au piratage du site internet de la commune, un nouveau site est en cours de réalisation.
- Travaux et projets :
 - La commission de suivi des concessions a fait le point avec Campeole sur les travaux du camping en cours de réalisation. Une rencontre est prévue cet automne afin de formaliser un avenant au contrat pour y intégrer notamment les modifications du programme d'investissements.

- Le projet de l'embarcadère du port a été validé par les services de l'Etat. Les travaux sont prévus entre l'automne 2018 et le printemps 2019.
- Le projet du SIVU de réalisation d'une structure d'accueil au niveau de l'aire d'atterrissage de la salle polyvalente a fait l'objet d'une étude de faisabilité par le cabinet Protourisme. Cela permet d'associer les financeurs à la démarche. Si la viabilité économique devrait être assurée, des subventions permettraient d'alléger le reste à charge. M. MILLET-URSIN explique que les financeurs demandent que ce projet s'inscrive dans une démarche globale de réalisation des infrastructures du vol libre sur le territoire.
- SYANE : la fibre est en cours de déploiement avec les premières possibilités de raccordement prévues cet automne, réservées au départ aux professionnels.
- Bâtiment du Pré de Foire : la dégradation de cet édifice située sur le parking de l'école nécessite que l'on trouve rapidement une solution. La commission d'élus chargée du dossier sera rapidement réunie afin de prévoir une inscription de crédits au budget 2019.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 22h42

Fait à DOUSSARD, le 17 juillet 2018

Le Maire,

